

*COMMISSION chargée de l'examen du projet de
loi relatif à l'amélioration du port de Cher-
bourg (nommée le 3 février 1880.)*

5 février

MM.

- 1^{er} BUREAU : LENOEL (ÉMILE.)
2^e — DUFRESNE.
3^e — DUPUY DE LOME.
4^e — BRUN (CHARLES.)
5^e — DAUPHINOT.
6^e — FOUBERT.
7^e — JOUBERT (ACHILLE).
8^e — COMTE DE MÉRODE.
9^e — VIVENOT.

S

Commission relative à l'amélioration
du port de Cherbourg.

M. M.

Lenoël.

Dupresne.

Dupuy de Lôme

Brun (Charles)

Dauphinot

Foubert

Joubert (Achille)

Comte de Moerode

Vivenot.

124 S 256





1

Séance Du 5 février 1880

La Commission se réunit à 1^h : Sont Présents MM
Dufresne, Foubert, Charles Bruy, Dauphinet Dupuy de
Lôme et Lenoil et Joubert et Vivenot et de Merode.

M^r Dufresne est nommé pendant à l'unanimité
M^r Paul Lenoil est nommé secrétaire à l'unanimité.
M^r Dupuy de Lôme est partisan au principe des aménagements
projetés. Ses travaux lui paraissent justifiés. Il fait seulement
deux observations.

Il n'est pas dit dans l'essai de Combès, on entend approfondir
ventrion mettre 8^{les} - 10^{les}. Il faudrait le savoir.

On parle d'une manière un peu légère de la suppression de
deux cales de construction. On dit que vu le développement de
l'industrie de construction on peut supprimer les cales - c'est
bientôt dit; mais cela ne suffit pas, pour justifier la mesure.
Les Chambres de Commerce se préoccupent peut être trop exclu-
sivement du Commerce sans savoir par quels navires il le
fait. C'est là cependant une question d'intérêt national. Il
voudrait savoir si la suppression des cales de justice vici.

M^r Dufresne pendant répond, qu'on fait les cales de
l'avant port sont bien suffisantes et que si l'on était
plus tard on en construirait très facilement sur l'avant port.
Les cales qui étaient dans les bords n'offrent pas le même
faucille que celles de l'avant port.

M^r Dupuy de Lôme voudrait malgré ces observations
qu'on signalât, dans le rapport, les réserves qu'il a cru devoir
faire au sujet de cette grave question des constructions navales.

M^r Joubert s'associe aux observations présentées par M^r
Dupuy de Lôme.

M^r Foubert croit qu'on aurait pu se dispenser d'invoquer
le motif mis en avant, avec un peu de légèreté; mais les
explications données par M^r Dupuy de Lôme au fond,
satisfaisant aux observations de M^r Dupuy de Lôme et Joubert.

La Commission prend à l'unanimité, du rapporteur
M. Dufesne est nommé rapporteur à l'unanimité
La séance est levée à 13 1/2

Le Secrétaire

Emil Leuwig

Le Président

J. Tichauer

Séance Du 14 février 1880 à 1^h

La Commission se réunit sous la présidence de M.
Dufesne. Sont présents: M. Dufesne, de Thérèse
Joubert virenot et Emil Leuwig

M. Dufesne rapporteur donne lecture de son
rapport.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Le Secrétaire

Emil Leuwig

Le Président

J. Tichauer